

RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Art. 8 - Produit « à caractéristiques sociales et/ou environnementales »

POSITION-RECOMMANDATION AMF 2020-03

Catégorie 1 - Approche significativement engageante

Quelques chiffres

Les émissions ont augmenté plus rapidement entre 2000 et 2010 que durant chacune des trois décennies précédentes.

La pollution atmosphérique constitue le plus grand risque environnemental pour la santé humaine et l'une des principales causes évitables de mortalité et de morbidité dans le monde. Quelque 6,5 millions de décès prématurés dans le monde sont imputables à la pollution de l'air intérieur et extérieur.

Source : Site internet de l'ONU
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>
<https://www.un.org/fr/observances/clean-air-day>

THÉMATIQUES DU FONDS

#Qualité de l'air

#Réduction des gaz à effet de serre

#Faible intensité carbone des activités




#Réduction des polluants atmosphériques

INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE BAS CARBONE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Limiter les polluants atmosphériques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre est aujourd'hui un enjeu international dont les entreprises se saisissent pleinement. L'approche thématique conduit à sélectionner des valeurs ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et / ou de faible intensité carbone de leurs activités.

UN PROCESSUS DE GESTION SPÉCIFIQUE

Une sélection en plusieurs étapes

UNIVERS DE DÉPART	UNIVERS PERTINENT & ÉTUDIÉ	UNIVERS INVESTISSABLE	COMPOSITION DU PORTEFEUILLE
 Actions Européennes Toutes capitalisations Tous secteurs Env. 4 000 valeurs	Recherche de sociétés en lien avec la thématique du fonds & Notation interne dédiée Chaque société est notée sur 3 aspects : <ol style="list-style-type: none"> 1. activité de la société en lien avec la thématique du fonds 2. impacts environnementaux de l'entreprise 3. engagements et objectifs environnementaux de la société Si la société obtient une note pertinente , la valeur est présentée en comité .	Présentation des cas d'investissement  Les cas d'investissements approuvés par les membres du comité OPC thématique sont intégrés dans le portefeuille.	 48 valeurs* A minima, 75 % des valeurs ont obtenu une note > à 3/5 *au 31/08/2022, hors dérivés et liquidités

LES POINTS CLÉS

- Un fonds actions européennes axé sur la thématique de la qualité de l'air.
- Une gestion active et discrétionnaire.
- Une sélection de valeurs liées à l'environnement et ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de la faible intensité carbone de leurs activités.
- Un fonds labellisé ISR et éligible au PEA.

Pour en savoir plus sur le Label ISR <https://www.lelabelisr.fr/label-isr>

LES PRINCIPAUX RISQUES

- Risque de concentration sectorielle
- Risque actions
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la gestion discrétionnaire
- Risque de durabilité
- Risque de perte en capital

Les risques cités ci-dessus ne sont pas limitatifs. Pour plus d'information, nous vous invitons à vous référer au [DIC](#) et au [prospectus du fonds](#).

CATÉGORIE ET IDENTIFICATION

FORME JURIDIQUE	FCP DE DROIT FRANÇAIS
INDICE DE RÉFÉRENCE	SANS INDICE DE RÉFÉRENCE
CLASSIFICATION AMF	NÉANT
CLASSIFICATION MORNINGSTAR	ACTIONS SECTEUR ÉCOLOGIE
SRI	5/7
CODE ISIN	FR0013312659
AFFECTATION DES RÉSULTATS	CAPITALISATION
DURÉE DE PLACEMENT CONSEILLÉE	5 ANS
ENCOURS DU FONDS - AU 31/05/2023	157,36 M€

CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES

DÉPOSITAIRE	CACEIS BANK
HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES ORDRES	13 H
ÉLIGIBILITÉ AU PEA	OUI
RÈGLEMENT / LIVRAISON	J+2
FRAIS D'ENTRÉE MAXIMUM	1,00 %
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	1,60 %
FRÉQUENCE DE VALORISATION	QUOTIDIENNE
COMMISSION MAX. DE RACHAT	NÉANT
POSITION-RECOMMANDATION AMF 2020-03	RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)
Catégorie 1 Approche significativement engageante	Produit « à caractéristique sociales et/ou environnementales » (art.8)

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

SRI : L'Indicateur Synthétique de Risque ou SRI (Summary Risk Indicator) est un indicateur global du niveau de risque du produit résultant de la combinaison de deux risques : le risque de marché et le risque de crédit.

Ce document est une communication publicitaire. Il est produit à titre indicatif et ne peut être considéré comme une offre de vente ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un engagement de quelque nature que ce soit et pourra faire l'objet de changements sans préavis de notre part. Ce document ne se substitue pas au DIC. Avant toute souscription, vous devez vous référer au dernier DIC consultable sur le site internet de Covéa Finance : www.covea-finance.fr, sur lequel figure la stratégie d'investissement et les risques associés aux fonds. Avant toute souscription, nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller financier afin de vous assurer de l'adéquation de ce produit à vos besoins d'investissement.

Ce fonds est géré par Covéa Finance, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 97-007, constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 24 901 254 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 407 625 607, ayant son siège social au 8-12 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris.

Document non contractuel à caractère publicitaire - Achevé de rédiger en juin 2023.

Crédits photos : Freepik, Flaticon

Document imprimé sur un papier 100 % recyclé

Covéa Finance

80,9
Md€
D'ACTIFS SOUS GESTION
au 30/12/2022

14,1
Md€
D'ENCOURS ACTIONS
(Hors multigestion)
au 30/12/2022

40
Gérants/
Analystes
au 30/12/2022